

Préserville.

**COMMUNE DE PRESERVILLE**  
**PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU**  
**LUNDI 17 SEPTEMBRE 2018 à 20 H 30**

**NOMBRE**  
**DE CONSEILLERS**

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 13

Absents : 4 (dont 4 représentés)

Exclus : 0

**Date de la convocation : 7/09/2018**

**Date d'affichage : 7/09/2018**

L'an deux mil dix-huit, le 17 Septembre à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune de PRESERVILLE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick de PERIGNON, Maire, selon l'ordre du jour suivant :

- Culture : validation du budget prévisionnel 2019 pour les animations,
- Présentation et validation du plan définitif de la salle liée à l'espace d'activités,
- Voirie : réalisation de la voirie de l'école,
- Questions diverses.

**Présents** : MM. BARTHERE, BENETTI, BOYER, CALAS, LUX, PELISSE, PETIT, de SAINT DENIS .

**Absents** : Mr BOUISSOU qui a donné pouvoir à Mr PELISSE, Mr PIQUETTE qui a donné pouvoir à Mme PETIT, Mme SEBASTIAN qui a donné pouvoir à Mme BENETTI, Mr BLANC qui a donné pouvoir à Mr BARTHERE.

**Secrétaire de séance** : Mme BENETTI

\* \* \*

La séance est ouverte à 20 H 43.

Monsieur le Maire propose de valider les procès-verbaux suivants :

- **Séance du 22 Mai 2018** : Certains élus regrettent que le message qui leur a été adressé par Monsieur BOUISSOU à propos de la révision du P.L.U ne soit toujours pas retranscrit dans son intégralité sur ce procès-verbal.  
POUR : 6 – ABSTENTIONS : 5 – CONTRE : 0
- **Séance du 2 Août 2018** : le procès-verbal est validé à l'unanimité.

**I – Sujets soumis à délibération :**

**2018/28 : CULTURE – VALIDATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2019 POUR LES ANIMATIONS**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion sur le thème de la culture qui s'est tenue le 10 Septembre 2018, il a présenté aux élus la programmation des diverses animations qui seront financées par la somme prévisionnelle maximale d'un montant de 20.000,00 €, enveloppe qui avait été validée pour l'année 2018.

Après discussion, les élus ont proposé à l'unanimité de valider pour l'année 2019 un déficit maximal de 20.000,00 €, intégrant l'ensemble des recettes et des dépenses afférentes à l'animation de la salle de la Fontaine.

Monsieur le Maire demande au conseil de valider ladite proposition des élus prise lors de la dernière réunion « culture ».

POUR : 10 – ABSTENTION : 0 – CONTRE : 3

### **2018/29 : VOIRIE – CREATION DU CHEMIN DE L'ECOLE**

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de finaliser dans les meilleurs délais à Préserville une voie desservant l'école, une étude technique ayant été réalisée en son temps suivie d'un devis de l'entreprise NEROCAN TP.

La Communauté de Communes « Terres du Lauragais » est seule compétente en matière de création, aménagement et entretien de la voirie, ce qui empêche toute initiative communale.

La Communauté ne souhaitant pas réaliser ces travaux par manque de moyens financiers, Monsieur le Maire s'est rapproché de l'Agence Technique Départementale afin de clarifier juridiquement la situation. Celle-ci a confirmé que seule la Communauté de Communes est compétente en la matière.

Face à cette situation sans issue, Monsieur le Maire s'est rapproché à plusieurs reprises de Monsieur Christian PORTET, Président de « Terres du Lauragais », et un compromis a enfin été trouvé en ce sens que la Communauté de Communes devrait délibérer pour permettre aux communes de réaliser certains travaux dans le cadre de la compétence voirie. De ce fait, la commune de Préserville pourrait donc débiter les travaux dans les meilleurs délais conformément au souhait de Monsieur le Maire.

Il propose aux élus d'accepter le devis de l'entreprise NEROCAN TP d'un montant de 64.647,95 € HT, soit 77.577,54 € TTC, financé comme suit :

Subvention du Conseil Départemental	5.775,00 €
Pool routier	20.000,00 €
Autofinancement	51.802,54 €
<b>TOTAL</b>	<b>77.577,54 €</b>

Les élus donnent leur accord à l'unanimité des présents et représentés.

### **II – Sujets non soumis à délibération :**

#### **PRESENTATION ET VALIDATION DU PLAN DEFINITIF DE LA SALLE LIEE A L'ESPACE D'ACTIVITES :**

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'après avoir travaillé sur ce projet lors de plusieurs réunions, Monsieur GUILBERT, Architecte, lui a transmis le plan définitif de la salle qu'il propose aux élus de valider.

Madame PETIT, approuvée par d'autres élus, ne souhaite pas valider ce projet avant d'avoir connaissance de son coût exact et du financement prévu.

Monsieur le Maire n'ayant pas tous les éléments en sa possession, ce dossier sera présenté lors de la prochaine réunion financée avant d'être inscrit à l'ordre du jour d'un autre conseil municipal.

### **III : Questions diverses :**

- Madame PETIT demande si une commune peut refuser l'installation des compteurs LINKY sur son territoire. Monsieur le Maire répond qu'elles n'ont aucun pouvoir en la matière, tous les arrêtés pris à cet effet par d'autres communes ont été annulés par le Tribunal Administratif,
- Madame BENETTI :
  - indique qu'elle n'a pas eu connaissance du devis adressé par le S.D.E.H.G pour raccorder le panneau d'informations. Monsieur le Maire rappelle qu'il avait présenté ce document d'un montant approximatif de 1.700,00 € dans une précédente réunion. Il indique qu'il n'a pas donné suite à cette proposition pour des raisons techniques et financières. Il a demandé un nouveau devis permettant de se brancher directement sur le compteur existant. Par ailleurs, s'agissant du forfait « accès serveur distant » la Société ICARE a fait une proposition mensuelle de 20,00 € HT,

→ il n'y a toujours pas de téléphone fixe à la salle de la Fontaine, celui installé actuellement n'est pas conforme aux normes de sécurité. Cette installation est provisoire et Monsieur le Maire reste dans l'attente d'un devis de la Société SILITEO-LELEU,

→ cinq candélabres ne fonctionnent plus Chemin du Moulin. Monsieur le Maire signalera demain ce dysfonctionnement et demandera une intervention rapide. Par ailleurs, les élus regrettent que le balisage sur le piétonnier de cette voie ne reste pas allumé toute la nuit. Monsieur le Maire va demander un devis en ce sens,

→ s'interroge sur le suivi de la vente de la parcelle N° 427 sise Chemin du Moulin. Monsieur le Maire indique qu'un éventuel acheteur s'étant d'ores et déjà présenté, la signature d'un sous-seing privé est prévue le vendredi 28 Septembre prochain.

→ informe les élus que plusieurs personnes sont venues visiter ce terrain mitoyen avec sa propriété. Celui-ci n'ayant pas d'accès direct, ces passages auraient détérioré le talus en bord de route ce qui interpelle Monsieur le Maire. Madame BENETTI rappelle qu'elle a d'ores et déjà signalé cette situation à Monsieur le Maire lors d'une précédente entrevue. La commune n'ayant pas prévu de passage provisoire, les visiteurs sont dans l'obligation de passer sur les terrains voisins.

- Monsieur LUX rappelle

→ qu'un panneau « voie sans issue » devait être posé Chemin de Bartherose : Monsieur le Maire indique qu'une commande groupée de panneaux est en cours. Par ailleurs, il s'interroge sur la mise en place de panneaux indicateurs des artisans intéressés sur la commune : à ce jour, aucune suite n'a été donnée à ce dossier. Il sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal,

- Madame PETIT s'interroge sur le suivi du dossier « création d'un columbarium ». Monsieur le Maire indique que la dalle aurait dû être coulée au mois d'Août dernier. Il va relancer la Société ALBERT,

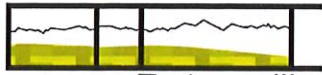
- Monsieur de SAINT DENIS rappelle que l'équipement informatique de l'école étant obsolète, une opération d'investissement d'un montant de 5.000,00 € TTC a été prévue pour changer ce matériel. En charge de ce dossier, il propose d'investir dans une « classe mobile ». Ce dispositif nomade permet, entre autres, l'utilisation des ordinateurs connectés à internet avec une grande souplesse de lieu et de durée d'utilisation. Monsieur de SAINT DENIS demande un devis à deux sociétés différentes avec pour impératif le respect du budget alloué.

- Prochains conseils municipaux :

- Lundi 15 Octobre 2018 à 21 H 00,
- Lundi 12 Novembre 2018 à 21 H 00,
- Lundi 17 Décembre 2018 à 21 H 00.

- Prochaine réunion « Finances » : Lundi 10 Décembre 2018 à 21 H 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 H 00.



Préserville.

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2018

Ont signé les membres présents :

NOMS - PRENOMS	QUALITE	SIGNATURES
Patrick de PERIGNON	Maire	
Jean-Claude BOUISSOU	1 <sup>er</sup> Adjoint	
Mireille BENETTI	2 <sup>ème</sup> Adjoint	
Daniel PELISSE	3 <sup>ème</sup> Adjoint	
Guy BARTHERE	Conseiller Municipal	
Mathieu BLANC	Conseiller Municipal	
Gérard BOYER	Conseiller Municipal	
A-Marie CALAS	Conseillère Municipale	
Moïse LUX	Conseiller Municipal	
Richard PIQUETTE	Conseiller Municipal	
Evelyne PETIT	Conseillère Municipale	
Léticia SEBASTIAN	Conseillère Municipale	
Bruno de SAINT DENIS	Conseiller Municipal	